Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20260911-26-LDCM-1109-DE
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026

VILLE DU PRADET

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 juin 2026
PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 05 JUIN à neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 29 mai 2026.

PRESENTS : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - M. Serge VENNET - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO –M. LEJEUNE Bernard – Mme ROUZIER Chantal – Mme JOVER Chantal –Mme DUCARRE Annick – M. ILLICH Jean-Marc –Mme CRISTOL Cécile – M. SWINNEN Gaétan – M. MICHEL Thomas – Mme LENOIR Isabelle – Mme SORIANO Mylène – M. GUIGGIA Ruddy –Mme ROLLAND Dominique — Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline –Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

POUVOIRS : M. GARNIER Christian à M. Jean-Claude VEGA – Mme ROGER Isabelle à Mme Magali VINCENT– Mme CAMPENS Valérie à M. Ruddy GUIGGIA – Mme CABOT Martine à Mme Valérie RIALLAND – M. MIMOUNI Thierry à M. Gabriel LADOUCE - M. DEVESA Elian à Mme Céline PRATI.

ABSENT : néant

QUORUM : atteint

SECRETAIRE de SEANCE : M. Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Bonjour, il est 09h00, on peut donc commencer la séance du Conseil Municipal du 5 juin et on va commencer par l'appel qui va être fait par Ruddy, dont je ne prononce plus le nom.

Ruddy GUIGGIA remercie Monsieur le Maire, salue l'assemblée et procède à l'appel.

Monsieur le Maire : j'ai reçu le pouvoir de M. GARNIER Christian à M. Jean-Claude VEGA – Mme ROGER Isabelle à Mme Magali VINCENT– Mme CAMPENS Valérie à M. Ruddy GUIGGIA – Mme CABOT Martine à Mme Valérie RIALLAND – M. MIMOUNI Thierry à M. Gabriel LADOUCE - M. DEVESA Elian à Mme Céline PRATI.

Le quorum étant atteint, nous pouvons donc valablement débuter cette séance du Conseil Municipal et on va commencer par la désignation d'un secrétaire de séance et je vous propose la candidature de Monsieur Ruddy GUIGGIA.

26-DCM-DGS-077 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vote : Ruddy GUIGGIA est désigné à l'UNANIMITE

Ensuite on va continuer avec l'adoption du PV du conseil municipal du 20 avril 2026.

Monsieur BAILLOUX signale 2 erreurs matérielles dans le PV : l'oubli du nom de Monsieur le Maire avant une intervention et une faute de frappe. Celles-ci seront corrigées dans le PV définitif.

VOTE DU PV DU 20 AVRIL 2026

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

26-DCM-DGS-078 – ELECTION DES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire : aujourd'hui toutes les communes de France se réunissent pour désigner les suppléants des délégués en vue de l'élection des Sénateurs. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas aller voter, on a une obligation légale pour les élus d'aller voter, il y a quelques cas de figure dans lesquels l'absence peut être tolérée, notamment en cas d'hospitalisation, mais c'est une obligation pour chacun des élus d'aller voter. Mais il est quand même demandé à ce que des délégués soient désignés en cas d'absence forcée. Nous sommes donc tous obligés d'aller voter le 27 septembre, je ne sais pas si ça sera en Préfecture ou au Tribunal.

En début de séance, j'ai reçu les listes déposées par moi-même, au nom de la liste « Le Pradet que nous aimons », par Mme Valérie RIALLAND au nom de la liste « Pour les Pradétans » et par M. Laurent BAILLOUX pour la liste « Le Printemps Pradétan ». Mme Emilie THOMAS n'a pas déposé de liste.

Monsieur le Maire donne la parole à Emilie THOMAS qui souhaite expliquer les raisons de cette absence de liste.

E. THOMAS : nous avons choisi volontairement de ne pas déposer de liste pour la simple et bonne raison qu'elle ne recevra qu'un seul vote et ne sera pas élue, donc je n'avais pas envie de préparer de la paperasse pour rien.

M. le Maire : je vous remercie. Alors je vais vous expliquer les étapes pour cette délibération. On va désigner un bureau de vote et la Loi impose que celui-ci soit constitué par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. PLANES Jean-François, M. PEYRATOUT Jean-Michel (les doyens) et M. GUIGGIA Ruddy et Mme VINCENT Magali (les plus jeunes). Le bureau électoral étant présidé par le Maire.

Nous avons déposé devant chacun de vous 4 bulletins de vote dont un blanc et une enveloppe. Donc vous mettez le bulletin de votre choix dans l'enveloppe et je vous appellerai un par un et vous viendrez voter au fur et à mesure.

Ensuite on fera le dépouillement et quand il sera terminé, les résultats seront annoncés, je ferai ensuite une intervention de séance courte, le temps que les documents soient rédigés, il faudra ensuite les signer et ils seront transmis à la Préfecture à l'issue du conseil. Ensuite nous reprendrons la séance.

Est ce qu'il y a des questions ? Non ? Alors mettez le bulletin de votre choix dans l'enveloppe.

J'en profite pour vous préciser qu'il y a deux cas particuliers, c'est le mien et celui de Mme RIALLAND, respectivement Conseiller Régional et Conseillère Départementale, donc nous devons désigner chacun un candidat qui va voter pour nous en tant que Conseiller municipal, le 27 septembre prochain.

Mme Valérie RIALLAND, conseillère départementale, a désigné pour la remplacer comme déléguée titulaire :

- Mme Viviane Emilienne BAUDIN (épouse TIAR).

et moi-même, M. Hervé STASSINOS, conseiller régional, j'ai désigné pour me remplacer comme délégué titulaire :

- M. Didier André Guy Paul CASTILLE

Le bureau électoral constitué en début de séance procède aux opérations de vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 33
Suffrages nuls : 0
Suffrages blancs : 1
Suffrages exprimés : 32

Après calcul du quotient électoral (Nombre de suffrages valablement exprimés/Nombre de sièges à pourvoir), il est attribué à chaque liste autant de mandat de délégués suppléants que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

Nom de la liste	Suffrages Obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Le Pradet que nous aimons	24	7
Pour les Pradétans	7	2
Le Printemps Pradétan	1	0

La liste des suppléants pour les délégués de droit de la commune du Pradet est :

- **Mr HUGUES Pascal – liste le Pradet que nous aimons**
- **Mme VEGA née BONNOT Régine – liste le Pradet que nous aimons**
- **Mr JALMAIN Michel – liste le Pradet que nous aimons**
- **Mme GALIANO née MEYER Céline – liste le Pradet que nous aimons**
- **Mr SANDRESCHI Laurent – liste le Pradet que nous aimons**
- **Mme FOJUTOWSKI Brigitte – liste le Pradet que nous aimons**
- **Mr SANE Jean-Marc – liste le Pradet que nous aimons**
- **Mr MESSE Martial – liste Pour les Pradétans**
- **Mme BORDONE Catherine - liste Pour les Pradétans**

M. le Maire donne la parole à L. BAILLOUX : sachant qu'il s'agit au final d'une élection ô combien politique, il est particulièrement incohérent de se voir imposer l'obligation de donner sa voix à un candidat dont le vote ira, à n'en pas douter, sur une liste dont les valeurs peuvent être aux antipodes de l'électeur absent. Cette obligation entrainera de fait un choix par défaut, qui ne signifiera en rien une quelconque adhésion au programme et aux valeurs portés par la liste ainsi désignée.

M. le Maire : je l'entends, mais c'est la loi. Comme je le disais tout à l'heure je suspends la séance entre 5 et 10 minutes, le temps que les documents soient remplis par l'administration et que vous allez devoir signer. On reprendra la séance ensuite avec le reste des questions à l'ordre du jour.
Vous pouvez rester dans la salle ou si vous partez, ne partez pas trop loin pour ne pas retarder la séance.
A tout de suite.

Au bout de quelques minutes, Monsieur le Maire reprend la séance.

M. le Maire : on va passer devant vous et vous faire signer les documents en triple exemplaire. Ils seront ensuite apportés en Préfecture.
Voilà c'est fini avec cette délibération, c'était un peu fastidieux je vous l'accorde, mais il s'agissait de bien faire les choses avec précisions et rigueur de manière à ce qu'il n'y ait pas de problème. Donc ces documents vont partir en Préfecture et je vous donne rendez-vous le 27 septembre pour le vote mais nous nous reverrons d'ici là.

Donc je vous propose de continuer l'ordre du jour et maintenant on va passer aux questions financières et pour ça il faut procéder à l'élection d'un Président de séance qui procèdera au vote quand je serai sorti de la salle pour le vote du CFU de la ville et des budgets annexes du port et des transports.

26-DCM-DGS-079 - ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR L'ADOPTION DES CFU - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE- PORT DES OURSINIERES ET REGIE DES TRANSPORTS

M. le Maire : je vous propose la candidature de Jean-François PLANES et on va voter à mains levées si tout le monde est d'accord.

Monsieur Jean-François PLANES est désigné Président de séance à l'UNANIMITE.
26 voix POUR
7 ABSTENTIONS (Mme ROLLAND Dominique — Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline - Mme CABOT Martine - M. MIMOUNI Thierry - M. DEVESA Elian)

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
Délibérations 26-DCM-DGS-080 / 26-DCM-DGS-081 /26-DCM-DGS-082

Monsieur le Maire donne la parole à JM PEYRATOUT : bonjour à tout le monde. Lors de la commission « finances et administration générale » qui a duré plus de 3 heures, les comptes financiers uniques 2025 ont été exposés, commentés, en répondant aux questions.
Il est présenté au Conseil Municipal une version résumée des délibérations.

Budget principal

Dans le CFU 2025 du budget principal les dépenses totales de fonctionnement sont de 16 949 680,41 € et les recettes totales de 17 881 212,63 €, soit un résultat comptable de 931 532,22 €.

Les charges à caractère général s'établissent à 3 594 063,11 €

Les charges de personnel représentent 8 687 245,55 €.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1 213 680,58 € et les charges versées à TPM sont de 871 487,00 €.

Les charges financières s'élèvent à 239 841,28 €.

Les dépenses réelles représentent 15 004 644,34 € et les recettes réelles sont de 17 657 244,38 €
Les produits des services (70) représentent 1 456 054,66 €,
Les impôts et taxes sont de 13 650 000 €
Les dotations et participations (74) sont en légère diminution et s'élèvent à 1 984 582,27 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 8 635 107,10 € dont 716 157,29 € de remboursement d'emprunt.
Les subventions d'équipement versées s'établissent à 867 759,09 €. Elles se composent de l'attribution de compensation d'investissement versée à TPM pour 435 153 €, de subventions pour la production de logements sociaux à hauteur de 367 000 € pour les projets Umane et Panisse, d'une subvention exceptionnelle pour le port des Oursinières de 60 000 € ainsi que deux subventions, l'une de 5000 € au club nautique et l'autre de 606,09 € à l'association pradétane de protection féline.

Les immobilisations sont de 6 754 550,72 €, représentant l'école Marcel Pagnol pour 5 073 988,56 €, les ombrières du CTM pour 43 930,37 €, ainsi que des travaux de rénovation de nos différents bâtiments communaux et des acquisitions diverses de matériels et équipements.
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 455 601,08 € et se composent de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 000 000,00 €, du FCTVA pour 376 734,42 €, de la taxe d'aménagement à hauteur de 73 576,45 €, d'un emprunt de 3 100 000,00 € et d'1 904 180,66 € de subventions d'investissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2025 s'établit à 11 115 277 €, ce qui représente 1020 € par habitant pour une moyenne des communes de la même strate au niveau départemental de 1029 €.
Nous maintenons toujours une bonne épargne brute qui s'établit à un niveau de près de 2,7 M€ nous permettant de maintenir une capacité de désendettement très saine de 4,1 ans pour un seuil d'alerte de 12 ans.
Le budget principal présente un résultat brut de clôture excédentaire de 662 693,90 € et un résultat net, en incluant les restes à réaliser.

Budget annexe de la Régie des transports routiers

Le budget annexe de la Régie des transports présente un excédent de fonctionnement de 106 300,52 € et un excédent d'investissement de 97 852,11 €, soit un résultat net de clôture de 204 152,63 €.

Budget annexe du port des Oursinières

Dans le budget annexe du port des Oursinières, les dépenses de fonctionnement représentent 382 434,15 €, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 389 120,09 € et les dépenses d'investissement s'établissent à 224 356,05 €.
Les recettes d'investissement s'élèvent à 162 461,75 €.
Le budget annexe du port des Oursinières présente un excédent de fonctionnement de 246 642,01 € et un excédent d'investissement de 18 422,19 € après restes à réaliser, soit un résultat net de clôture de 265 064,20 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer pour les votes des trois CFU.

Monsieur le Maire : merci, donc on va procéder aux échanges. Qui veut prendre la parole ? Mme THOMAS.

E. THOMAS : Si nous devons résumer le CFU 2025, à la lecture des documents, le quotidien qui correspond à la section de fonctionnement est excédentaire et ce grâce en grande partie à l'effort fiscal des Pradétans (la fiscalité locale représente 73,6 % de la recette de fonctionnement).
Cependant, l'investissement est déséquilibré par des retards massifs d'encaissement de subventions (2M €). En commission « Finances et Administration générale », j'ai pu comprendre qu'entre les promesses verbales de subventions, l'obligation de présenter des factures afin de percevoir certaines subventions, etc…, cela pouvait expliquer en partie ces retards.
Cela vous oblige donc d'avoir un recours massif à l'emprunt (7M € en 2024 et 2025).

Mes questions sont les suivantes :

- Comme demandé en commission « Finances et Administration générale », lorsque vous faites une demande de subvention et répartissez le plan de financement entre l'auto-financement (à hauteur minimale de 20 %), la Région, le Département, la DRAC, …, pourrions-nous connaître la répartition réelle à la fin des travaux ? Cela nous permettrait de mieux comprendre pourquoi la ville doit augmenter son enveloppe de départ et surtout avoir recours à l'emprunt.
- Quand seront effectivement encaissés les 1,97M € de subventions d'investissement ?
- Comment la commune va-t-elle absorber l'augmentation mécanique des charges de fonctionnement concernant notamment les charges du personnel ?

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : est ce qu'il y a d'autres questions ? Parce que parfois ce sont les mêmes. Monsieur BAILLOUX.

L. BAILLOUX : Nous commencerons notre intervention par plusieurs remarques destinées à renforcer les recettes de la commune.

Dans un contexte où la commune vient de faire un emprunt de plus de 3M€ à la Caisse des Dépôts et Consignations, vous partagerez nous l'espérons qu'il n'y a pas de petites recettes.

En page 3 du CFU du Budget Principal, pour l'indicateur 731 concernant la fiscalité locale, il est indiqué que les recettes apportées par la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires sont en diminution sur les exercices 2024 et 2025.
La majorité municipale accepte donc comme une fatalité cette baisse de ressources, alors que des moyens sont mis à la disposition des communes pour augmenter de manière significative ces recettes.

Nous rappelons que selon les données INSEE du dernier recensement au Pradet les résidences secondaires ou logements occasionnels représentent 23% des logements, alors qu'ils représentaient 12.3% en 2011.
Le nombre de résidences secondaires a pratiquement doublé en 11 ans.
Parallèlement, toujours selon les chiffres de l'INSEE, la capacité d'hébergement touristique au Pradet est de 12 033 lits, elle dépasse donc la population résidente.
Plus précisément, au Pradet, le taux d'équipement touristique pour 1000 habitants est de 1.5. Par comparaison, ce taux est de 0.6 dans le Var, 1 en PACA et 0.7 au plan national.

Indéniablement tous ces chiffres montrent une tendance lourde voulant faire du Pradet une station balnéaire, ne vivant de ce fait que de manière saisonnière.
Quelle vie sociale, commerciale offre-t-on aux Pradétans résidents ?
En parallèle, selon le ministère de la transition écologique, au Pradet le nombre de logements sociaux est resté stable entre 2021 et 2024.
Le rapprochement de ces tendances est révélateur de la politique de l'habitat que la majorité municipale entend mener au Pradet.
Ainsi, le nombre de logements proposés en location meublée a fortement augmenté sous l'effet de la démocratisation des plateformes de réservation en ligne. Les hébergements mis à la location de courte durée accentuent la pénurie de logements.

Le logement est devenu un instrument d'optimisation fiscale et de rendement. Dans une zone aussi tendue qu'au Pradet, des travailleurs ne peuvent par exemple plus résider sur leur lieu de travail. Les locataires sont évincés de leurs logements transformés en meublés touristiques, et des familles ne peuvent plus vivre dans leur quartier d'origine en raison de la spéculation immobilière.

Nous voulons combattre cette évolution mortifère de l'habitat au Pradet.
De toute évidence, tout un arsenal législatif et règlementaire est offert aux communes qui sont confrontées à un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant.

Des moyens existent pour enrayer ce phénomène.

Lors de précédents Conseils municipaux nous avions proposé une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Nous réitérons cette demande et nous la complétons en demandant l'application :
De la loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024, dite loi Echaniz/Le Meur sur les meublés touristiques.
Du décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du code général des impôts.
Et enfin de l'article 73 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 qui étend le champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants et la majoration de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale prévue par l'article 1407 ter du même code.

Pour revenir sur l'objet du débat, la fiscalité locale, nous formulons donc la mise en place de 2 mesures :
En rappelant que selon les derniers chiffres de l'INSEE au Pradet, le nombre de logements vacants représente 4.9% des logements, soit une augmentation de +17.55% en 10 ans, Le Printemps Pradétan demande que soit instauré une taxe sur les logements vacants, dont le montant s'élève à 17% de la valeur locative la première année d'imposition, puis 34% les années suivantes.
En rappelant qu'en région PACA, 45.1% des communes appliquent une majoration avec un taux moyen de majoration de 37.1%, Le Printemps Pradétan demande que soit instauré une majoration de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale, le taux de la majoration pouvant être compris entre 5 % et 60 %.

Alors pourquoi se priver de ressources que beaucoup d'autres communes ont déjà adopté ?
Pourquoi ne pas afficher des messages forts sur ce que nous voulons faire du Pradet ?
L'instauration de ces taxes sur les logements vacants et les meublés non affectés en serait de beaux exemples. Merci.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame RIALLAND.

V. RIALLAND : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, une commune ne se gère pas uniquement en équilibrant ses comptes. Elle doit préserver sa capacité d'action financer ses priorités, entretenir son patrimoine et préparer l'avenir sans transférer trop lourdement la charge sur les exercices suivants. C'est précisément sur ce point que le CFU 2025 appelle notre vigilance. Les dépenses réelles d'investissement dépassent 8,6 millions d'euros, un emprunt d'équilibre de 3,1 millions d'euros a dû être contracté peu avant Noël pour équilibrer en dernière minute les comptes en investissement. La dette s'établit à 11,1 d'euros au 31 décembre 2025 après avoir pratiquement doublé depuis 2023. Dans le même temps, le budget primitif 2026 prévoit 5,7 millions d'euros de dépenses d'investissement et inscrit à nouveau 3,5 millions d'euros d'emprunt supplémentaire. L'investissement repose donc de plus en plus sur l'endettement et de moins en moins sur des financements internes sécurisés. Nous ne contestons pas la nécessité d'investir mais investir sérieusement suppose de choisir, de prioriser et de sécuriser les financements. Or, les documents budgétaires ne donnent pas une lecture suffisamment claire de cette trajectoire. Toujours dans le budget primitif 2026 au précédent conseil municipal, la dette était constatée à 11,1 millions d'euros puis annoncée, c'est surtout ça, à 10,3 millions d'euros fin 2026, alors même que le budget autorise 3,5 millions d'euros d'emprunt supplémentaires. Donc si l'on parle des 11,1 millions d'euros de dette, que l'on ajoute ces emprunts, que l'on déduit environ 800 000 euros de remboursement

en capital, l'encours potentiel fin 2026 approche donc des 13,9 millions d'euros, rapporté à l'épargne brute du budget primitif 2026, soit 1,48 millions d'euros, cela donne une capacité de désendettement d'environ 9,4 ans et non pas 4 à 5 ans comme vous le présentez. Et franchement c'est cet écart qui doit être expliqué.
Si cet emprunt n'a pas vocation à être totalement consommé, il faut indiquer quelles recettes ou dépenses à ne pas engager permettront de l'éviter et à quelle hauteur, quelles subventions sont prévues d'être encaissées quels excédents pourront être mobilisés et quelles dépenses ne seront pas réalisées ?
Si, au contraire, cet emprunt doit être mobilisé en totalité, alors il faut assumer une trajectoire d'endettement beaucoup plus lourde que celle qui est présentée. Nous ne contestons pas la régularité du CFU, mais la régularité comptable ne suffit pas à établir la solidité d'une stratégie. Ce document montre une commune encore à l'équilibre mais avec une épargne qui se réduit, une dette élevée et une dépendance accrue à l'emprunt. Merci.

Monsieur le Maire : pas d'autre intervention ? Donc je vais répondre.
D'abord Madame RIALLAND, vous confondez tout en fait. Vous confondez le CFU, le budget, le débat d'orientation budgétaire. Aujourd'hui, on vote un CFU, c'est ce qui remplace ce que l'on appelait avant le compte administratif et le compte de gestion qui ont été fusionnés en un CFU.
Le CFU retrace la réalité des choses. Le budget c'est un autre sujet. Là vous faites une projection de science-fiction sur l'épargne brute, sur la dette mais ça, ça fait partie de l'exercice budgétaire au sens budget primitif, et éventuellement du budget supplémentaire, en aucun cas cela ne fait partie du CFU.
Donc vous confondez un peu les différents sujets, mais là on parle bien du CFU.
Je vais quand même répondre sur la dette, je vais redire ce que je vous dis depuis quelques conseils municipaux. Oui on a emprunté, mais je vous l'ai déjà dit et je vous le répète, si vous faisiez votre travail de conseillère départementale à l'égard du Pradet, on aurait eu une subvention du Département, que vous avez bloquée, parce que le Département ne bloque pas du tout la subvention, c'est vous qui avez demandé… d'ailleurs j'ai lu un article dans Var Matin, qui en parlait, vous bloquez les subventions du Département pour la commune du Pradet, vous ne remplissez pas votre rôle de conseillère départementale. Ça explique une partie de l'augmentation de la dette. Ensuite, pour continuer sur les autres questions qui en rejoignent certaines, concernant la question de Mme THOMAS sur le plan de financement. On fait un plan de financement prévisionnel, ensuite on fait les demandes de subventions qui sont accordées ou pas, ensuite on les budgétise et pour avoir la réalité, il faut avoir signé la déclaration finale de travaux qui permet de recevoir le solde des subventions. Mais nous pourrons vous faire un état du projet Pagnol par exemple, ce que ça a couté et puis les subventions qu'on va récupérer. Mais on ne récupèrera le solde des subventions, comme ça a été dit en commission finances, quand on sera en capacité de donner tous les éléments, il y a un certain nombre de pièces à donner, c'est parfois un process assez long, mais ça vaut le coup car il y a quelques millions à la clef.
Il y a un autre élément qui est important et qu'on récupère, c'est la TVA, la FCTVA en langage administratif. Et là on doit récupérer 2,5 millions sur l'opération. Donc c'est de l'argent qui va être récupéré mais la FCTVA c'est presque pire que les subventions parce qu'on va les toucher au mieux en 2027 voire 2028. C'est un remboursement qui est fait par l'Etat sur l'avance de TVA qui est faite par la collectivité, là c'est pareil c'est comme ça, je pense que ça arrange peut-être l'Etat de décaisser en 2027, ce qu'on a décaissé en 2025, mais il y a un pont à faire entre ce que nous avons dépensé à l'époque en FCTVA et ce que nous allons récupérer en 2027 voire 2028. En tous cas les équipes sont mobilisées pour récupérer tout cet argent au plus tôt, que ce soit la partie subvention ou la partie FCTVA.
C'est ce qui explique le fait que nous n'avons pas prévu d'emprunter cette année, et surtout on n'augmentera pas les taux comme indiqué lors du budget primitif, au final c'est ce que regardent les Pradétans.
Question ensuite sur la politique du logement associée à des effets de taxes qui seraient en mesure de changer les grandes tendances. La population est en très légère augmentation, si la taxe d'habitation perçue sur les résidences secondaires faiblit c'est qu'il y a de plus en plus de gens qui s'installent en résidence principale, parce que les taux n'ont pas bougé, donc si les taux ne bougent pas et que les revenus baissent, c'est que la base baisse, c'est-à-dire moins de gens qui sont en résidences secondaires et un peu plus en résidences principales. Après ça dépend de quels chiffres on parle, peut être par rapport à 2011, mais en 2020 ce n'est pas le cas. Donc aujourd'hui nous sommes plutôt dans une dynamique où les gens viennent s'installer au Pradet, les derniers chiffres de l'INSEE le montrent, on est autour de 11 000 habitants, donc on a une très légère augmentation.

Les taxes sur les résidences secondaires, j'ai déjà expliqué pourquoi je n'y étais pas favorable, c'est qu'en fait les gens qui sont en résidence secondaires payent déjà une taxe : c'est l'impôt, et puis ils n'utilisent pas les services. Quelqu'un qui vient 3 semaines ou 1 mois au Pradet, il paye sa taxe foncière, sa taxe d'habitation et en définitive il utilise assez peu les services comme les ordures ménagères, il n'utilise pas les écoles, ni les crèches, donc je trouve que c'est une double peine. Si un jour on en a besoin on le fera peut-être mais ce n'est pas à l'ordre du jour.
Concernant les locaux vacants etc… je ne vois pas précisément ce qu'on peut faire mais on regarde avec les services s'il y a moyen de récupérer un peu d'argent, et mon ami Jean-Michel PEYRATOUT ne sera pas forcément contre.
Je pense que j'ai répondu à peu près à toutes les questions… allez y Monsieur BAILLOUX, Mme THOMAS, peut être honneur aux dames ?

E. THOMAS : il y a juste une question à laquelle vous n'avez pas répondu c'est « comment la commune va-t-elle absorber l'augmentation mécanique des charges de fonctionnement concernant notamment les charges du personnel » ? on en a parlé en commission, on a vu qu'effectivement il y a une augmentation récurrente, qui est liée aux indices, qui est liée à un ensemble paramètres mais cette augmentation est continuelle, qu'est ce qui va être mis en place à un moment ou à un autre pour qu'un équilibre soit trouvé ? est ce qu'il va y avoir une augmentation sur autre chose pour récupérer de l'argent pour pouvoir payer ce personnel ?

Monsieur le Maire : alors il y a les recettes et les dépenses. Les recettes augmentent tous les ans. Pour calculer les bases du revenu fiscal, il y a la base et il y a les taux. Les taux, on n'y touche pas mais la base augmente tous les ans, c'est voté par l'Assemblée Nationale. L'augmentation est maintenant automatique car elle est liée à l'inflation. Cette année je ne sais pas ce que ça va donner, mais avec ce qu'il se passe en Ukraine et en Iran, aujourd'hui personne n'est capable de dire dans quel sens les taux et l'inflation vont partir, donc un calcul sera fait par l'INSEE à la fin de l'année en calculant le taux d'inflation 2026 en France, ce taux d'inflation sera appliqué sur la base et ça donne une augmentation naturelle des recettes fiscales, mais nous, nous n'augmenterons pas les taux. L'augmentation de recette sera mécanique, ensuite vous l'avez dit vous-même, une recette c'est principalement ça, le reste je ne pense pas que ça augmentera beaucoup, alors on essaie de récupérer un peu avec un certain nombre de choses, on y arrive parfois, parfois on n'y arrive pas, mais c'est plus aléatoire parce que ça ne dépend pas que de nous mais donc l'augmentation de recette elle est mécanique. Concernant les dépenses, on serre les boulons et puis après, il faut quand même offrir des services aux Pradétans, on ne va pas non plus fermer des services, on essaie de maîtriser autant qu'on peut, à la foi la masse salariale, les embauches dans les services.
Le taux d'inflation que l'on récupère sur les recettes, on le perd aussi sur les dépenses, il y a des produits qui augmentent plus que d'autres et là-dessus on n'a aucune maîtrise, je ne vous parle pas du gaz et de l'électricité, et puis il y en a d'autres sur lesquels on peut avoir une plus grande maîtrise, donc quand on peut un peu serrez l'écrou et bien on sert l'écrou.
Monsieur BAILLOUX allez-y.

L. BAILLOUX : oui juste puisque vous répondez en disant qu'on peut prendre des éléments de référence qui sont différents pour argumenter, le début de mon intervention était quand même basé sur une référence qui vient de vos documents, où vous dites vous-même que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est en diminution sur les exercices 2024/2025 donc celle-là de référence, je pense qu'on peut la partager et qu'elle est factuelle sauf si vous nous donnez des éléments qui ne le sont pas mais je ne pense pas que ce soit le cas et en fait c'était simplement pour démonter qu'il existe toute une série de mesures qui peuvent permettre d'enrayer la spirale dans laquelle est entrainée aujourd'hui le Pradet sur le thème du logement, tout en permettant d'obtenir quelques recettes pour la commune. J'ai précisé d'entrée que ça n'allait pas forcément être des recettes astronomiques mais on pense pour autant que lier les deux peut changer le phénomène actuel du logement sur la commune tout en permettant de ramener des recettes aussi minimes soient-elles et serait une bonne dynamique et de bons signaux donnés aux Pradétans.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RIALLAND.

V. RIALLAND : Monsieur le Maire, chers collègues, je ne confonds pas tout. Je vous parle des finances du Pradet. Dans les budgets, vous le savez, il y a différentes étapes dans l'année, des infos parcellaires

qui, prises ensemble, dessinent un schéma ou une tendance, mais une tendance qui n'est pas claire, donc je vous ai posé des questions. Vous, vous compartimentez pour ne pas répondre à mes questions. Vous vous retranchez derrière des éléments administratifs, toujours pour ne pas répondre à mes questions. Ensuite c'est presque de la diffamation que de dire que je bloque les financements du Département. D'abord je ne bloque rien du tout, le Pradet est très bien desservi, je vais vous parler par exemple des routes, les routes ça fait partie des gros investissements du Pradet, les ronds-points entrée et sortie du Pradet, dernièrement le Pont de la Clue, 2 millions d'euros, les tennis du Pradet, ça aussi c'est le Département et puis la dette du Pradet, je le rappelle, elle est passée de 5,3 millions d'euros en 2023 à 11,1 millions d'euros au CFU 2025, elle a donc augmenté de presque 5,8 millions d'euros en 2 ans et dans le budget primitif 2026, vous prévoyez encore 3,55 millions d'euros supplémentaires, c'est inscrit, je n'invente rien, même si aujourd'hui ce n'est pas le budget primitif, j'avais des questions la dernière fois, vous n'avez pas répondu donc permettez-moi de les reposer aujourd'hui, puisque je n'ai toujours pas les réponses. Et là ma question est directe, est-ce au Département d'éponger les 5,8 millions d'euros de dette supplémentaire déjà créés depuis 2023 ? Est-ce encore au Département d'assumer les 3,55 millions d'euros d'emprunt supplémentaires que vous vous autorisez en 2026 ? Le Département ne vote pas le budget du Pradet, il ne décide pas de vos dépenses, il ne signe pas vos emprunts. Cette trajectoire c'est la vôtre. Le Département n'a pas vocation à être la caisse de secours de vos choix budgétaires et l'opposition, surtout pas votre alibi. Alors au lieu de renvoyer la faute sur les autres pouvez-vous assumer devant les Pradétans, la dette que vous avez créée et expliquer comment vous comptez la maîtriser. Et puis je voudrais un petit peu rappeler notre rôle à tous, ici, vous l'avez bien dit Monsieur BAILLOUX, notre rôle n'est pas d'entrer dans une mise en scène où chacun chercherait à se renvoyer les responsabilités. Vous le faites très bien. C'est la faute de l'Etat, c'est la faute du conseil départemental, c'est la faute de tout le monde et pourtant c'est vous qui êtes aux manettes depuis de nombreuses années. Notre rôle, je vous le rappelle comme élus municipaux c'est de regarder les chiffres du Pradet les choix du Pradet et les conséquences pour les Pradétans et sur ce point la responsabilité elle est ici, elle est dans cette salle, c'est la vôtre, elle est dans vos budgets que vous présentez et que votre majorité vote. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : vous renforcez mes propos et je vous remercie. D'abord j'ai répondu aux questions tout à l'heure mais vous n'avez peut-être pas compris ce que j'ai dit ou pas suffisamment écouté, ensuite concernant les subventions du Département, en aucun cas je n'ai dit que le Département bloque, mais que c'est vous qui bloquez les projets. Il y a un dispositif au conseil départemental qui s'appelle l'aide aux communes. Le fait que vous disiez que les routes sont faites par le Département, et que l'aide aux communes est bloquée, ça démontre bien que le Département fait son travail pour les routes, il investit dans ces lieux qui sont ses compétences propres et c'est normal qu'il le fasse, qu'il les entretienne et je remercie le Président du Département pour ça, en revanche le travail des conseillers départementaux sur tout le territoire du Var c'est d'aider les communes au travers du dispositif d'aide aux communes, et cette aide aux communes n'a été activée qu'une fois en quatre ans c'est pour le terrain de tennis à hauteur de 132 000 euros, regardez ce qu'il se passe, si vous ne l'avez pas fait malheureusement, regardez ce qu'il se passe dans les autres communes, elles sont aidées à hauteur de plus que 132 000 euros une fois tous les quatre ans. Donc si vous dites que le travail est fait par le Département sur les routes, sur le CDE, sur un certain nombre de projets, vous avez raison et tant mieux, mais concernant le dispositif spécifique d'aide aux communes, la commune n'en bénéficie pas, par votre faute à vous personnellement. Ce n'est pas la faute du Président, c'est bien vous qui bloquez les projets et je trouve que c'est dommage pour la commune. Les finances se portent bien et la Région aide la commune et on ne demande pas à la Région de tout annuler. Je donne la parole à Monsieur BAILLOUX et nous passerons au vote.

V. RIALLAND : je voudrais répondre parce que vous m'avez attaquée directement… c'est pas grave. Laurent si tu veux bien faire en sorte que je réponde, merci beaucoup.

Monsieur le Maire : allez-y Madame RIALLAND, mais normalement il y a un principe c'est que la police de l'assemblée est assurée par le Maire quand le Maire donne la parole à quelqu'un, c'est pas à vous de la reprendre. Monsieur BAILLOUX finissez si vous le voulez et après je vous re donne la parole, ne vous inquiétez pas.

V. RIALLAND : merci. Pourquoi, vous avez la présidence, je l'entends mais…

Monsieur le Maire : attendez ça ne se passe pas comme ça, c'est soit vous respectez les règles soit on passe à la prochaine délibération. Monsieur BAILLOUX allez-y.

L. BAILLOUX : Les constats à la lecture de ce CFU sont les suivants :

- D'un ordre général, le résultat positif de 931 532€ est obtenu grâce à un emprunt de 3 100 000€ réalisé auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), permettant d'avoir 17 881 212€ de recettes pour 16 949 680€ de dépenses.
- Dans le même temps, la dette par habitant s'établit à 1020€ en 2025 pour 801€ en 2024 et 488€ en 2023. Elle a donc plus que doublé en 2 ans.
- De son côté, la capacité de désendettement de la commune s'établit à 4,1 années pour 3 en 2024 et 1,8 en 2023. Elle a donc elle aussi plus que doublé sur la même période.
 - ➢ Partant du principe qu'il est difficilement entendable d'équilibrer un bilan par l'emprunt, fusse-t-il pour une noble cause que représente la réfection d'une école publique de la commune, simplement par le fait que des subventions non pas été obtenues, Le Printemps Pradétan votera CONTRE ce CFU.

Monsieur le Maire : Madame RIALLAND et ensuite on va passer au vote.

V. RIALLAND : juste de façon très simple je vous demandais la parole directement puisqu'il s'agissait du Département, donc pour une plus grande lisibilité des débats, je pense que c'était mieux que je réponde tout de suite. C'était juste ça, je trouvais ça plus logique pour éviter de diluer. Je voudrais revenir, effectivement puisque vous êtes technique, concernant les subventions du Département. Vous avez ce qu'on appelle le FIC. Le FIC c'est ce qui est décidé par les conseillers départementaux, à ce titre je dispose de 80 000 euros par an. Ces 80 000 euros, effectivement, j'ai choisi de les mettre dans le tennis, le reste, les gros projets, les grosses subventions sont décidées par le Président. Est-ce que vous avez demandé des rendez-vous au Président ? Est-ce que vous avez essayé d'avoir ces subventions ?
Voilà je voulais juste remettre l'église au milieu du village, il n'y a pas de soucis, je défends le Pradet. Vous avez encore une fois, et je voudrais le répéter, fait des choix, ce sont les vôtres. C'est un peu… je pense que c'est une grosse ficelle pour détourner l'attention des Pradétans de remettre la faute sur les autres, une fois sur l'Etat, une fois sur le conseil départemental. Ça s'appelle ne pas assumer ses choix politiques. Je dis juste des faits, c'est tout et quand je présente des chiffres, ce sont aussi des chiffres, moi je dis la vérité, c'est clair, c'est limpide. Je n'essaie pas de masquer des réalités de chiffres en compartimentant les réponses, en ne répondant pas aux questions, en disant que c'est pas le bon jour, ou qu'il faut répondre secrètement en commission voilà, tout est clair. D'ailleurs à cet égard, on a demandé d'améliorer le règlement du conseil municipal, j'espère, j'imagine que comme il n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui, j'imagine que c'est parce que vous avez décidé de réfléchir à nos propositions et dans ce cas-là, je vous en remercie. J'espère que vous allons rétablir la visio en direct, si pour des raisons de coût vous ne pouvez pas, au minimum la retransmission directe de l'audio ce serait un plus. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : je vais quitter la salle et Monsieur PLANES va faire voter le CFU.

Monsieur le Maire quitte provisoirement l'assemblée, Monsieur PLANES prend la Présidence de la séance.

JF PLANES : on va attendre que Monsieur le Maire soit sorti et d'abord je souhaite le bonjour à toutes les personnes que je n'ai pas pu saluer tout à l'heure.

Nous allons d'abord voter le compte financier unique concernant le budget principal.

26-DCM-DGS-080 - BUDGET PRINCIPAL

L'exposé est mis aux voix et adopté à la MAJORITE.
23 voix POUR
8 voix CONTRE (Mme ROLLAND Dominique — Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline - Mme CABOT Martine - M. MIMOUNI Thierry - M. DEVESA Elian – M. Laurent BAILLOUX)
1 ABSTENTION (Mme THOMAS)

JF PLANES : nous allons maintenant voter le compte financier unique du budget annexe du port des Oursinières.

26-DCM-DGS-081 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU PORT DES OURSINIERES.

L'exposé est mis aux voix et adopté à la MAJORITE.
25 voix POUR
7 voix CONTRE (Mme ROLLAND Dominique — Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline - Mme CABOT Martine - M. MIMOUNI Thierry - M. DEVESA Elian)

JF PLANES : et maintenant nous allons voter la partie du compte financier unique qui concerne le budget annexe des transports.

26-DCM-DGS-082 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS ROUTIERS

L'exposé est mis aux voix et adopté à la MAJORITE.
25 voix POUR
7 voix CONTRE (Mme ROLLAND Dominique — Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline - Mme CABOT Martine - M. MIMOUNI Thierry - M. DEVESA Elian)

JF PLANES : merci. Vous l'attendez tous, il va arriver.

Monsieur le Maire : c'est bon ? parfait. Je vous remercie pour votre vote. Madame THOMAS allez-y.

E. THOMAS : je me permets juste de donner une information concernant le report de l'adoption du règlement intérieur. Je voulais vous remercier d'avoir remis à plus tard cette adoption, et au vu des amendements apportés et des éléments que j'ai proposés aussi en commission, ne serait-il pas envisageable de faire un groupe de travail dans lequel serait réuni l'ensemble des élus ou de ceux qui le souhaitent, un représentant par groupe par exemple, pour son élaboration plus fine afin de ne pas avoir à tergiverser en conseil municipal ?

Monsieur le Maire : tout à fait, c'est ce que j'ai prévu de faire. Donc on va retravailler sur le règlement intérieur, on va apporter un certain nombre de modifications et je proposerai aux responsables de groupes de venir pour en parler.

Donc on passe à la délibération suivante.

26-DCM-DGS-083 - PARTICIPATION DE LA REGIE DU PORT AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PRADET

Monsieur le Maire : vous savez qu'on a un COS, et tous les agents du CCAS, de la mairie y participent et on propose de renouveler la participation au COS pour les agents qui travaillent pour le port des Oursinières. Je vous propose d'approuver cette adhésion pour un montant de 400 euros par an.

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.
33 voix POUR

26-DCM-DGS-084 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU PARC NATIONAL DE PORT CROS (CORRECTION DE LA DELIBERATION 26-DCM-DGS-045 DU 27 MARS 2026).

Monsieur le Maire : il s'agit là de désigner quatre représentants au Parc National de Port Cros.

Je vous propose la candidature de Bernard LEJEUNE et de moi-même comme titulaires et celle de Stéphanie ASCIONE et Chantal JOVER comme suppléantes.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Mme RIALLAND : je propose la candidature de M. Elian DEVESA et de Mme Martine CABOT comme titulaires et de M. Gabriel LADOUCE et Mme Dominique ROLLAND comme suppléants.

Monsieur le Maire : d'accord. Est-ce que vous êtes d'accord de voter à main levée ? I l faut l'unanimité alors est ce que quelqu'un s'oppose que nous votions à main levée ? Personne, donc le vote se fera à main levée. On vote pour une liste.
Qui vote POUR la liste présentée par la majorité ?
Qui vote POUR la liste présentée par Madame RIALLAND ?

L. BAILLOUX : vous ne demandez pas s'il y a des abstentions ?

Monsieur le Maire : on vote pour une liste.

L. BAILLOUX : donc vous n'avez pas pris en compte le fait qu'on ne s'est pas exprimés ?

Résultats du vote :
31 votes exprimés
Liste proposée par Mme Rialland : 7 voix (MMES RIALLAND, PRATI, ROLLAND, CABOT ET MRS LADOUCE, MIMOUNI ET DEVESA).
Liste proposée par M. STASSINOS : 24 voix
2 ABSTENTIONS : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Les représentants de la commune au Conseil d'Administration du Parc National de Port Cros sont donc :

Titulaires : Hervé STASSINOS et Bernard LEJEUNE
Suppléants : Stéphanie ASCIONE et Chantal JOVER

26-DCM-DGS-085 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION CONCERNANT LE REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Monsieur le Maire : cette délibération est le renouvellement de la convention avec le centre de gestion concernant le référent déontologue de l'élu local. C'est 600 € par saisine traitée et 80 € de frais de gestion pour les demandes irrecevables ou hors champ de compétence.

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.
33 voix POUR

Monsieur le Maire : pour la délibération suivante, je cède la parole à Jean-François PLANES.

26-DCM-DGS-086 - ADHESION DE LA COMMUNE A LA CONVENTION SUBSEQUENTE A LA CONVENTION HABITAT MULTISISTES DE LA METROPOLE TPM

JF PLANES : La Métropole Toulon Provence Méditerranée et l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA) ont signé une convention habitat multisite n°3 le 17 décembre 2018. Cette convention permet des acquisitions foncières, par voie de préemption principalement, afin de favoriser la production de logements dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH) et des contrats de mixité sociale CMS.
La commune du Pradet et la Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaitent aujourd'hui préciser les modalités spécifiques de mise en œuvre et d'intervention de cette convention sur le territoire communal par la signature d'une convention subséquente Ville – Métropole.

Cette convention précise notamment les processus décisionnels relatifs à la validation des sites et des acquisitions foncières stratégiques confiées à l'EPF PACA. Elle sécurise les partenaires de la convention, plaçant la commune au cœur du dispositif.

Il est donc proposé aujourd'hui d'approuver et de signer ladite convention subséquente.

Considérant l'exposé que je viens de vous faire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention Habitat bilatérale entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la ville, subséquente à la convention Habitat multi-sites conclue entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et l'Etablissement Public Foncier PACA ;

Et donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Monsieur le Maire : merci. Monsieur LADOUCE.

G. LADOUCE : merci de me donner la parole, bonjour à tout le monde, Monsieur le Maire.
La convention qui nous est proposée aujourd'hui engage durablement la commune sur des choix fonciers et financiers importants. Avant d'aborder le fond, nous souhaitons souligner un point de méthode. La convention fait référence à la convention MSH3 et à ses avenants qui constituent des documents essentiels à la compréhension du dispositif. Pourtant ces documents ne figurent pas dans le dossier du conseil municipal qui nous a été envoyé il y a cinq jours. Vous envoyez plus de 50 pages a examiner en moins de 24 heures. Comprenez qu'il n'est pas acceptable, vous en convenez de pouvoir avoir un dossier comme ça et de pas pouvoir l'examiner. Dans ces conditions, il nous est difficile, sur le fond nous ne contestons pas la nécessité de répondre au besoin de logements. C'est un enjeu réel pour notre territoire, bien entendu.

Cependant, le dispositif présenté concentre presque exclusivement l'action foncière sur la production de logements, or le développement d'une commune ne peut pas se résumer à cette seule dimension. Il doit également intégrer le développement économique, l'emploi, les services, l'accueil, l'activité et la reconversion des friches ou des sites sous utilisés dans une politique de développement durable à suivre. Nous connaissons tous au Pradet, des espaces qui pourraient être valorisés au service de l'activité économique et de l'emploi sans artificialiser d'avantage les sols. L'EPF pourrait être un outil de reconversion économique autant qu'un outil de production de logements. Cet équilibre n'apparait pas aujourd'hui dans la convention qui nous est soumise. Nous ajoutons que cette convention n'est pas sans risque financier. Elle prévoit que la commune puisse, dans certains cas, assumer la garantie de rachat de biens ainsi que des frais de portage. Il ne s'agit donc pas d'un simple outil technique mais d'un engagement dont les conséquences financières potentielles peuvent peser sur la commune. C'est pourquoi nous formulons deux demandes simples.
Premièrement, que la convention MSH3 et l'ensemble de ses avenants soit communiquée et annexée à la délibération afin que le conseil municipal puisse se prononcer sur un dossier complet.
Deuxièmement, que ce soit précisé la place que pourrait prendre le Pradet dans une stratégie foncière dédiée au développement économique, à l'emploi et à la requalification des friches.
Nous comptons sur vous, Monsieur le Maire, pour enfin défendre cet aspect en tant que Vice-Président de TPM.

Monsieur le Maire : d'autres interventions ? Monsieur BAILLOUX.

G. LADOUCE : si vous me permettez je n'ai pas fini, merci. Nous sommes favorables à une politique foncière ambitieuse mais elle doit être équilibrée, transparente et maîtrisée financièrement. En l'état, faute de disposer d'un dossier complet, d'une vision équilibrée entre logement et développement économique, les conditions ne nous semblent pas réunies pour approuver sereinement cette convention. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur BAILLOUX allez-y.

L. BAILLOUX : oui, très court, même si, comme dit en commission, il aurait été souhaitable de voir une référence à la loi SRU dans cette convention, Le Printemps Pradétan votera tout de même POUR.

JF PLANES : et bien tout d'abord je remercie le Printemps Pradétan qui a tout compris. Ça sert de venir aux commissions mais effectivement quand on vient aux commissions on a des réponses qui sont longues à apporter. Après Monsieur LADOUCE, oui j'ai compris ce que vous avez dit en partie, par contre, il n'y a pas de problème, si la commune souhaitait faire une OAP sur une zone, il faudra utiliser EPF PACA pour la faire. Ce n'est pas figé je veux dire et tant qu'on n'a pas une DIA qui passe, on ne peut pas non plus le prévoir en amont donc c'est pour sécuriser l'avenir, c'est pas pour sécuriser le passé. Voilà, merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RIALLAND.

V. RIALLAND : l'idée, alors écoutez, je suis allée voir les autres conventions de l'EPF PACA en particulier avec la Métropole d'Aix Marseille. Ben là c'est expliqué, il y a du développement économique, une OAP certes, mais l'idée est que c'est un document contractuel avec la Métropole et avec l'EPF, je pense qu'il y a un moment où vous pourriez être à l'initiative de parler du développement économique parce que nous en avons beaucoup besoin au Pradet, c'était juste notre remarque, donc pfff, OAP, vous essayez encore de diluer mais l'idée c'est vraiment de parler, que ce soit mis dans la convention, qu'on soit dans un cadre de développement durable, c'est-à-dire en prenant en compte tous les aspects plutôt que la convention métropolitaine ne soit axée uniquement sur la partie habitat. C'est un vœu maintenant effectivement c'est à vous de décider.

JF PLANES : je vous ai entendue Madame RIALLAND, mais je n'ai pas été à l'encontre de ce que vous disiez, d'ailleurs j'ai répondu à Monsieur LADOUCE, c'est pas figé sur le logement, c'est simplement pour utiliser un outil qui peut nous permettre d'arriver à faire quelque chose alors que tout seul, peut être que nous ne pourrions pas le faire. Voilà c'est tout.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

L'exposé est mis aux voix et adopté à la MAJORITE.
26 voix POUR
7 voix CONTRE (Mme ROLLAND Dominique — Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline - Mme CABOT Martine - M. MIMOUNI Thierry - M. DEVESA Elian)

Monsieur le Maire donne la parole à Graziella PIRAS.

26-DCM-DGS-087 - CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

G. PIRAS : merci Monsieur le Maire, bonjour à tous. Les services de l'académie de Nice en charge de la lutte contre le harcèlement scolaire ont sollicité la commune pour la mise en place d'une convention cadre afin d'agir conjointement contre ce fléau.
La municipalité agit déjà aux côtés des enseignants des écoles élémentaires en organisant des actions de sensibilisation sur ce sujet auprès des élèves de CM2.
La présente convention officialise l'engagement de la commune et sa volonté à collaborer étroitement avec les services de l'éducation nationale.
Elle permet de mutualiser des moyens, en particulier pour la formation des agents municipaux en charge des temps périscolaires, et de définir les modalités de détection et de traitement des situations de harcèlement soupçonnées.
L'organisation prévue est encadrée par un comité de suivi et d'évaluation composé de membres de l'éducation et de la municipalité.
Dans cette droite ligne de collaboration, la municipalité s'est engagée en décembre dernier aux côtés du collège de secteur Joliot Curie pour permettre la mise en place de mesures de responsabilisation dès lors qu'une sanction éducative est prononcée notamment à l'encontre d'un intimidateur présumé.

Considérant que la commune de LE PRADET souhaite maintenir un engagement fort aux côtés des services de l'éducation nationale dans la lutte contre le harcèlement scolaire ;

Vu les termes de la convention annexion à la présente, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée, et à prendre tous les actes subséquents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur le Maire : merci. Madame THOMAS.

E. THOMAS : il est précisé que cette convention permet de mutualiser des moyens, en particulier pour la formation des agents municipaux en charge des temps périscolaires, cantine, ATSEM par des formateurs académiques. Cela se fera-t-il sur la base du volontariat ? c'est ma première question. Est-ce que ces formations seront proposées à tous les encadrants ? De manière obligatoire, de manière volontaire ? Cela sera-t-il rendu obligatoire pour de futurs emplois sur ces fonctions ? La commune participe-t-elle au financement de ces formations ou est-ce le rectorat qui s'en charge ? Si c'est la commune qui finance, est ce qu'il y a une enveloppe prévue ou pas ? Je vous remercie.

G. PIRAS : merci pour votre question. Donc en fait nous avons fait une demande pour avoir les réponses aux différentes questions que vous avez posées en commission. Donc ce sera du bénévolat, donc on attend

les réponses plus précises mais les formateurs seront issus de l'Education Nationale et ne seront pas payés par la commune. Dès que nous aurons la réponse, nous vous la ferons parvenir sans aucun souci.

E. THOMAS : merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BAILLOUX.

L. BAILLOUX : merci. Comme dit en commission préparatoire mercredi dernier, nous souhaitons que soit étudiée la possibilité d'intégrer les représentants de parents d'élèves élus dans cette convention, à minima dans le comité de suivi et d'évaluation.

G. PIRAS : je vais me permettre de répondre. Donc on en a discuté, à partir du moment où on va faire partie du comité de pilotage, on va émettre la possibilité de faire une demande d'avenant pour pouvoir faire participer aussi les parents, à votre demande.

Monsieur le Maire : on va donc passer au vote s'il n'y a pas d'autre intervention.

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.
33voix POUR

Monsieur le Maire : la délibération suivante comporte une petite modification par rapport à la note que vous avez reçu. Madame PIRAS va vous l'expliquer.

26-DCM-DGS-088 - SUBVENTION 2026 AU PROFIT DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE

G. PIRAS : tout à fait. Donc nous allons maintenant aborder les subventions au profit des coopératives scolaires. Donc il a été évoqué, lors de discussion pendant la commission finances, l'importance d'ajuster les montants des projets portés par nos écoles. Nous proposons donc une note modificative avec une revalorisation des montants pour les projets pédagogiques et pour les départs en classes transplantées. Il ne s'agit pas d'une nouvelle délibération sur table puisque le sujet est déjà à l'ordre du jour, mais d'une proposition de modification que je vous soumets.

Le différentiel avec la note d'information initiale est de 2 205.00 € pour les élèves Pradétans et leurs enseignants, et ces crédits sont disponibles au budget de la commune.

Dans le cadre de sa politique éducative, la municipalité soutient les projets des enseignants des écoles publiques du 1er degré en mettant à leur disposition des financements.

Les financements maximaux attribuables n'avaient pas été augmentés depuis de nombreuses années et il est proposé de les revoir comme suit :

605 € par classe pour les projets pédagogiques de chacune des 4 écoles publiques (au lieu de 550€).

1 600 € par classe pour les départs en classes transplantées pour les deux écoles élémentaires, à concurrence de 2 classes maximum par an et par établissement (au lieu de 1500 €).

1 100 € pour la classe ULIS de l'école élémentaire Charles SANDRO pour un départ en classe transplantée ou pour un projet en partenariat avec une autre classe (au lieu de 1000 €).

1 000 € par école élémentaire publique dont au moins une classe met en place un projet Aire Terrestre Éducative ou Aire Marine Éducative.

Cette revalorisation représente un montant de 2 205 € par rapport aux années antérieures.

Les sommes attribuées seront versées sur les comptes bancaires des coopératives scolaires de chacune des écoles, sous réserve que les projets aient été validés par l'inspectrice de circonscription pour les projets de plus de 3 séances et sur présentation des factures acquittées.

Considérant que la commune de LE PRADET souhaite soutenir les projets pédagogiques des écoles primaires publiques de son territoire, et compte-tenu de l'exposé qui précède et des montants mentionnés dans le tableau ci-dessus pour un total maximal de :

Projets pédagogiques : 18 755 €
Classes transplantées : 7 500 €
Aires Educatives Marines ou Terrestres : 2 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, et dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BAILLOUX.

L. BAILLOUX : tout d'abord merci pour cette revalorisation. Pour la parfaite compréhension de toutes et tous, je vais quand même expliquer ce qui a mené à ça, grâce à l'intervention menée en commission finances et administration générale mercredi dernier. Donc le Printemps Pradétan souhaite faire les remarques suivantes :
Depuis une dizaine d'années, les montants des subventions accordées aux écoles publiques de la commune du Pradet pour les projets pédagogiques et les classes transplantées n'ont pas évolué.
Cela met en difficulté les équipes pédagogiques qui rencontrent, compte-tenu de l'augmentation des prix de toutes les prestations, de plus en plus de difficulté à boucler leurs projets, financièrement parlant.
Pour exemple, pour les classes transplantées, les tarifs ayant régulièrement augmenté pendant que les subventions municipales stagnaient, la durée des séjours a été raccourcie et/ou la participation des parents d'élèves a dû être augmentée.
En conséquence, afin de rattraper une absence d'ajustement régulier de ces subventions, le groupe "Le Printemps Pradétan" propose de réévaluer de 10% chacun des montants concernés, à savoir passer de 550€ à 605€ pour les projets pédagogiques, de 1500€ à 1650€ pour les classes transplantées et de 1000€ à 1100€ pour la classe transplantée de l'ULIS de Charles Sandro.
Les enveloppes pour les Aires Educatives, initiatives relativement récentes, resteraient identiques pour cette année.
Cela représenterait un coût supplémentaire de 2405€ pour la commune, somme qui paraît relativement supportable par la commune.
Et pour les années suivantes, le groupe "Le Printemps Pradétan" propose de réévaluer ces montants à minima sur l'indice des prix à la consommation, publié chaque année par l'INSEE. Merci.

Monsieur le Maire : s'il n'y a pas d'autre question, nous allons passer au vote.

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.
33 voix POUR

Monsieur le Maire : la délibération suivante sera présentée par Eric GALIANO, une délibération emprunte d'émotion en souvenir de Michel Luciani.

26-DCM-DGS-089 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SPORTING BOULOMANES PRADÉTANS (Hommage à Michel Luciani - Concours Pétancoeur)

Eric GALIANO : Merci Monsieur le Maire, bonjour à tous. Le sporting club Pradétant organisé le 25 avril un concours en hommage à Michel Luciani et organisera le 13 juin, un concours pour soutenir les personnes en situation de handicap « le Pétancoeur »

Considérant que la commune du Pradet souhaite soutenir le Sporting Boulomanes Pradétans pour l'organisation d'un concours en hommage à Michel Luciani,

Considérant que la commune souhaite soutenir les initiatives des clubs sportifs de son territoire, et particulièrement lorsqu'ils œuvrent en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap,

Considérant que l'association Sporting Boulomanes Pradétans se mobilise en faveur des personnes en situation de handicap en organisant une journée « handi-valide » par le biais d'un concours de pétanque intitulée « Pétancoeur »,

Il est proposé au conseil municipal de valider l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Sporting Boulomanes Pradétans pour couvrir les frais d'organisation d'un concours en hommage à Michel LUCIANI, de valider l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Sporting Boulomanes Pradétans pour l'aider à supporter les dépenses inhérentes à cette journée handi-valide « Pétancoeur », de dire que les crédits sont disponibles au budget 2026, et d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre tous les actes subséquents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RIALLAND.

V. RIALLAND : je voulais vous remercier pour cette subvention et ajouter que le conseil départemental verse également une subvention de 1 500,00 euros pour cette manifestation. Voilà donc on va dans le même sens. Merci.

Après s'être assuré qu'aucune question ne restait en suspens, Monsieur le Maire procède au vote.

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.
33 voix POUR

Monsieur le Maire donne maintenant la parole à Monsieur ILLICH.

26-DCM-DGS-090 - CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'UNIVERSITE DE TOULON - Action culturelle « Places à 1€ ».

JM ILLICH : merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une convention de partenariat culturel avec l'Université de Toulon. Depuis de nombreuses années, l'Université de Toulon a mis en place un partenariat avec les différentes salles de spectacle de TPM afin de permettre aux étudiants de la métropole de bénéficier d'un tarif réduit pour l'achat de billets de spectacles.
Plus de 1500 places en moyenne sont distribuées aux étudiants chaque saison afin de proposer un accès aux spectacles vivants sur les différents lieux partenaires.
La Ville du Pradet, avec sa programmation de l'Espace des Arts, proposera 4 spectacles de la saison culturelle 2026/2027 aux étudiants (place à 1€). L'université de Toulon prendra à sa charge la différence sur un tarif réduit étudiant (10€).

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente, et à prendre tous les actes subséquents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et de la convention annexée. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : merci, pas de question, on passe au vote.

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.
33 voix POUR

Monsieur le Maire : ensuite les deux prochaines délibérations concernant la sécurité incendie seront portées par Isabelle LENOIR.

26-DCM-DGS-091 - CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

I. LENOIR : merci Monsieur le Maire, bonjour à tous. De longue date la commune du Pradet, aidée par le CCFF veille à prévenir le risque incendie sur son territoire par une surveillance active.
Force est de constater qu'avec le dérèglement climatique, d'autres sujets de préoccupation s'invitent comme les tempêtes et les pluies diluviennes etc… aussi afin de renforcer notre plan communal de sauvegarde (PCS) susceptible d'être mobilisé en toute saison, la commune souhaite créer une réserve communale composée de bénévoles qui seront nommés par arrêté du Maire. C'est l'objet de cette délibération que je vous propose d'adopter.

Monsieur le Maire : merci. Monsieur LADOUCE et Madame THOMAS ensuite.

G. LADOUCE : merci. Je voulais juste savoir si ça présageait d'une remise à niveau du PCS ?

I. LENOIR : Oui bien évidemment avec les nouvelles élections qui ont eu lieu récemment, le PCS est en cours de mise à jour et il sera publié sur le site de la ville prochainement.

G. LADOUCE : est-ce qu'on devra le voter ?

Monsieur le Maire : là on vote la mise en place d'une réserve communale.

G. LADOUCE : Oui mais ma question est : est-ce que ça présage une mise à jour du PCS et normalement il devra y avoir un vote.

Monsieur le Maire : En conseil municipal on présente des délibérations, et on vote ces délibérations. Ce que vient de dire Madame LENOIR c'est qu'il y a une mise à jour du PCS qui est en cours, qui sera votée mais pas aujourd'hui.

I. LENOIR : Oui il est en cours de mise à jour.

G. LADOUCE : En cours de mise à jour, mais après il faudra quand même voter.

Monsieur le Maire : C'est ça. Il y a d'autres questions je crois, Madame THOMAS allez-y.

E. THOMAS : La création d'une RCSC est une belle initiative d'autant plus que peu de communes de la métropole en sont dotées. Elle semble pertinente au regard des risques spécifiques de notre ville (feux de forêts, submersions marines, inondations, vents violents, …).
Donc disposer d'un vivier de citoyens bénévoles formés pour épauler les services municipaux et les secours est un véritable atout, cela met en avant une solidarité citoyenne.
Si l'intention est louable, la rédaction de cette délibération reste très floue sur les aspects opérationnels, juridiques et financiers majeurs.
Par exemple sur le budget : quelle est l'enveloppe financière… désolée je suis toujours sur la partie finances… qu'elle est l'enveloppe financière prévisionnelle allouée à cette réserve pour l'année qui va

s'enclencher ? Quel est le coût estimé par bénévole pour la formation et l'équipement ? Est-ce que ça a déjà été budgétisé ?
Sur le fonctionnement et le contrôle : le règlement intérieur de cette réserve et les modalités de recrutement feront-ils l'objet d'une présentation en commission ou devant notre conseil ?
Sur les effectifs : quel est l'objectif de taille de la réserve au Pradet ? Y aura-t-il un numerus clausus ou des critères ?
Sur la coordination : comment va s'articuler cette réserve avec le CCFF déjà existant sur la commune pour éviter les doublons de compétences ?
Merci.
Je vous embête, hein, désolée… ça m'embête de poser les questions aujourd'hui mais comme ce sujet ne faisait partie d'aucune commission, elles me sont venues après donc je n'ai pas pu faire remonter ces questions en amont. Donc désolée s'il n'y a pas d'anticipation.

Monsieur le Maire : ce que je vous suggère de faire, c'est d'envoyer par mail une question écrite, pour avoir les renseignements avant, posez les questions avant comme ça, nous pouvons préparer les réponses avec précision, parce que là je vais vous répondre à peu près. On pourra vous faire une réponse par courrier si les informations d'Isabelle ne sont pas suffisantes, mais sur ce genre de sujet, n'hésitez pas, même si ça ne fait pas partie de la commission, vous pouvez poser la question en annexe de la commission, même si la dernière était assez dense, mais ça ne vous empêche pas de poser des questions autres, ou sinon vous posez la question simplement au cabinet ou à la DGS, on vous répondra. Mais en cours de conseil on n'a pas forcément tous les éléments en tête on peut répondre avec moins de précision, et la précision pour vous qui aimez bien les finances comme nous tous, ou à peu près, c'est important. Donc Isabelle va apporter une partie de la réponse et on apportera le reste.

I. LENOIR : oui donc effectivement la composition de la réserve communale se sera par le CCFF dont les équipes sont déjà formées, et déjà habilitées à faire les missions qui leur seront confiées. Donc en termes de budget de formation, il n'y en aura pas puisqu'ils sont déjà formés.

Monsieur le Maire : pas d'autre question, je vous propose donc de passer au vote.

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE
33 voix POUR

26-DCM-DGS-092 - SUBVENTION AU COMITE INTERCOMMUNAL DES FEUX DE FORET POUR L'ACQUISITION D'UN DRONE DE CLASSE C1 DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS

I. LENOIR : La commune a reçu une demande de subvention de la part du Comité Communal de Feux de Forêts pour l'acquisition d'un drone qui permettra une meilleure prévention des risques naturels et notamment des risques incendie sur notre territoire particulièrement sensible. A ce jour quatre télépilotes sont déjà identifiés, bien évidemment nous nous sommes assurés que ces quatre télépilotes étaient bien habilités à piloter ce type d'équipement et au fait de la règlementation.

Le CCFF fera son affaire de l'entretien et du gardiennage de ce matériel.
Je vous propose donc de voter cette subvention d'un montant de 2 500 euros au profit du CCFF.

Monsieur le Maire : est ce que vous avez des questions pour Isabelle LENOIR qui est pompier, donc elle connait plutôt bien le sujet et je vois aussi des gens du CCFF qui sont derrière elle, je ne donne pas de noms mais merci de leur présence. Pas de question sur ce sujet, qui est un sujet important ?
Je crois que nous sommes la première commune à faire ça dans le Var, c'est quasiment sûr, la Région peut être.

I. LENOIR : la Région je ne me prononcerai pas mais le Département c'est sûr.

Monsieur le Maire : En tout cas c'est une belle initiative portée par le CCFF que nous accompagnons bien sûr, donc merci. Donc on passe au vote.

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE
33 voix POUR

Monsieur le Maire : vous avez du prendre connaissance des décisions en communication. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame PRATI allez-y.

C. PRATI : bonjour à tous. Je voudrais une précision, justement, sur la décision n°26-DEC-DGS-071 qui fixe les tarifs de la fête de la Saint Pierre. J'ai été un peu surprise parce que les tarifs diminuent en comparaison de l'année 2025, pour les mêmes stands. Il a des baisses de 10 euros, des baisses de 20 euros et j'ai besoin de comprendre quel est le motif de la baisse de ces tarifs. Est-ce que l'électricité au port des Oursinières a diminué ou est-ce que c'est un autre motif ?

Monsieur le Maire : ce sont les tarifs de cette année. On a parfois du mal à avoir des exposants, c'était pour être certain d'avoir des exposants. Voilà.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de clôturer ce conseil municipal. Je souhaite un bel été à ceux que je n'aurai pas le plaisir de croiser avant le démarrage de l'été et une très bonne journée à tout le monde.

La séance est levée à 10h55.

Le secrétaire de séance
Ruddy GUIGGIA

Le Maire,
Hervé STASSINOS

MAIRIE DE LE PRADET
83220